



Adresse & Siège Social :

Comité Auvergne-Rhône-Alpes Tir à l'Arc
CS 92013
38307 BOURGOIN JALLIEU CEDEX

🌐 : www.tirarc-auvergnerrhonealpes.fr

✉ : secretariat@tirarc-auvergnerrhonealpes.fr

☎ : 04 74 19 16 15

Permanences tous les matins de (9h30 à 12h30)
et Lundi et Jeudi après-midi (14h00 à 16h30)

COUPE REGIONALE JEUNES AUVERGNE-RHONE-ALPES

en Salle

Règlement

OBJECTIF

Réserver à **nos jeunes licenciés** dans les compétitions officielles qualificatives du calendrier fédéral, 2*18m, un départ spécifique ouvert aux **POUSSIN(E)S**, **BENJAMIN(E)S**, **MINIMES** et **CADET(TE)S** pour créer une dynamique par équipe de club.

La « **Coupe des clubs** » est basée sur 3 concours minimum à réaliser sur un circuit de compétitions labellisées « **COUPE DES CLUBS AUVERGNE - RHONE ALPES – SALLE jeunes** ».

Un club organisateur s'engage à réserver le départ selon le règlement ci-dessous aux jeunes et aura la possibilité d'ouvrir les inscriptions 8 jours avant l'épreuve aux autres catégories si le départ n'est pas complet.

REGLEMENT

- **Départ le samedi après-midi uniquement**
 - **Si ce départ est complet, ajouter un départ le samedi matin en rythme A-B ou A-B-C-D éventuellement**
- Les catégories concernées : Poussin(e) - Benjamin(e) – Minime – Cadet(te) en arc classique et bare-bow
- Blasons
 - Pour les poussins, le blason sera adapté en hauteur à la cible
 - Les trispots Ø60 et Ø40 peuvent être utilisés sur demande
 - Sinon application du règlement fédéral
- Sur chaque compétition, les 3 meilleurs scores obtenus par les archers d'un club, lors du départ du samedi après-midi (voir du samedi matin en cas de départ AM complet), seront pris en compte quelque soit le nombre d'archers du club.
- En cas d'égalité à l'issue du classement final, le départage se fera en prenant le résultat de la manche la plus élevée. Le classement se fera avec le cumul des meilleurs résultats obtenus sur 3 compétitions.
- Dernière compétition qualificative : le week-end précédant le championnat de Ligue Jeunes.
- **La remise des récompenses aux 3 premiers clubs de la manche se fait à l'issue du départ du samedi après-midi. Il est également conseillé de procéder à des récompenses individuelles.**

Association Loi 1901 - Inscrite en Préfecture n° W382005534 - N°SIRET : 824 882 633 00012 - Code APE/NAF : 9312Z



- **Envoi des résultats au Secrétariat du Comité Régional secretariat@tirarc-auvergnerrhonealpes.fr , avec la sauvegarde du fichier "résult'arc" du samedi soir : le samedi ou dimanche soir si possible, sinon le lundi soir au plus tard.**
- Si les conditions du règlement ne sont pas respectées, le Comité Régional pourra décider de ne pas valider et enregistrer la manche.

RECOMPENSES :

- Les 3 premières équipes du classement général seront récompensées lors de la présentation des podiums au Championnat Régional en Salle Jeunes.
- Les récompenses seront établies en bons d'achat en matériel d'archerie à destination des clubs :
 - au 1^{er} club : un bon d'achat d'une valeur de 200,00 euros
 - au 2^{ème} club : un bon d'achat d'une valeur de 150,00 euros
 - au 3^{ème} club : un bon d'achat d'une valeur de 100,00 euros

RESULTATS :

Les classements seront affichés sur le site du Comité Régional : www.tirarc-auvergnerrhonealpes.fr